

CHAPITRE XIII

LA QUESTION FONCIÈRE EN AFRIQUE NOIRE

par Émile LE BRIS et Étienne LE ROY

Le bilan des journées d'études suggère de proposer aux membres du futur réseau les trois thèmes suivants :

- comment la « question foncière » est-elle abordée, à l'époque contemporaine, dans les discours en Afrique noire ou sur l'Afrique noire ?
- quelles sont les manifestations du rôle central de l'État dans la question foncière ?
- quels enjeux et quelles conséquences doivent en être tirés dans l'adaptation des politiques de développement ou des stratégies d'intervention ?

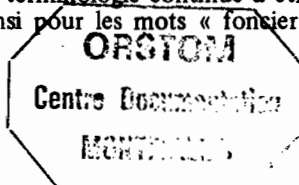
Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ?

Dans le cadre de la préparation des journées d'études sur les problèmes fonciers en Afrique noire, certains chercheurs ont été amenés à souligner l'importance d'une certaine image des rapports fonciers dans « l'Afrique traditionnelle », fixée au plus fort de la mise en valeur coloniale et reproduite de discours en discours en y acquérant progressivement une véritable autorité, voire une certaine irréfutabilité. Cette explication simplifiée, parfois caricaturale, fut dénommée le « référent précolonial » parce qu'elle apparaissait comme un « repoussoir », en proposant une représentation opposée aux pratiques « modernes » et « civilisées » que l'on entendait promouvoir. Élaborée à partir d'exemples ghanéens, togolais et ivoiriens, cette explication du « référent précolonial » faisait déjà une large place au vocabulaire juridique (et à la terminologie de l'époque coloniale) et paraissait avoir souvent pour fonction d'ignorer le contexte social où cette représentation s'insère et les significations des compétitions entre classes sociales passées et présentes que son usage masque le plus souvent.

En se proposant d'élargir les exemples à l'Afrique sahélienne, à l'Afrique centrale et à l'Afrique anglophone et lusophone, puis de comparer les explications données du passé, du présent et du futur de la « question foncière » en Afrique noire, il sera possible de répondre à certaines questions préliminaires à la poursuite des travaux.

- On remarque ainsi, tant dans le discours scientifique que dans celui de l'homme politique, un juridisme qui affecte le vocabulaire ou une certaine approche, normative ou dogmatique selon les cas, de la réalité.

Car, si une certaine terminologie continue à être directement empruntée au langage juridique (ainsi pour les mots « foncier » et « immobilier ») ce



langage juridique influence également, par ses connotations originelles occidentales, le discours réformateur. Ainsi, les caractères exclusif et absolu de la conception civiliste du droit de propriété continueront à interférer, implicitement ou non, avec de nouvelles conceptions de socialisme « à l'africaine » ou marxiste-léniniste. Notons également que la confiance mise dans la codification du droit ou dans l'œuvre législative dispense souvent de vérifier si les options initialement proclamées ont été mises en application et si les réalisations correspondent aux orientations espérées. Dans bien des cas, il y a une corrélation entre le juridisme du discours et son rôle comme moyen privilégié de l'emprise du « nouvel État africain » sur une « nouvelle société africaine ».

— On remarque en effet également dans les discours sur la question foncière la place qu'assume l'État soit en imposant un nouveau discours (c'est-à-dire un « référent étatique ») soit en orientant, par ses institutions, les pratiques sociales et l'évolution des comportements.

L'analyse de la forme et du contenu de ces discours permet, en remontant à leur origine (le référent précolonial) de mettre en évidence le rapport entre le droit et l'État et ses implications sociales et économiques sous-jacentes.

— Cependant, ce discours étatique est loin d'épuiser l'ensemble des discours tenus, tant par le citadin que par le rural. Face aux projets de développement, par exemple, ou face aux immigrants, de nouveaux discours d'autochtonie se développent en usant d'une image simplifiée des modes précoloniaux de contrôle de l'espace, voire même en utilisant le « référent précolonial » déjà évoqué.

De même, l'habitant de bidonville ou le paysan exproprié par un grand aménagement ou le travailleur salarié dans une entreprise agricole tiennent des discours originaux qui permettent de situer vis-à-vis des discours étatiques leurs pratiques sociales et leurs représentations idéologiques (cf. p. 398).

Aux nécessaires compléments à apporter à l'illustration du « référent précolonial », il conviendra d'ajouter l'étude du discours de l'État à travers un « référent étatique » ainsi que de son éventuelle contestation.

Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière »

Dans ce domaine également, les travaux des journées d'études sur les problèmes fonciers en Afrique noire avaient défriché certaines pistes.

Si l'importance de l'État est dégagée, ses manifestations restent encore à préciser.

Parmi les questions à développer, il serait souhaitable de revenir sur trois points :

- l'émergence de l'État comme acteur privilégié ;
- l'utilisation d'une nouvelle matrice spatiale proposée par l'Occident et les adaptations de cette matrice ;
- les stratégies adoptées par les classes sociales qui en sont les bénéficiaires.

L'émergence de l'État comme acteur privilégié de la question foncière en Afrique noire

Les exigences techniques de la recherche d'un développement économique et social ne suffisent pas à expliquer l'orientation « autoritaire » prise par de nombreux États africains face à la question foncière au moment des indépendances politiques.

L'ambiguïté de la politique du colonisateur français, hésitant entre le respect des coutumes et une politique domaniale interventionniste, constitue un solide précédent qui doit cependant être éclairci par une analyse plus profonde du modèle de l'État introduit en Afrique noire. Or, il y a, ici aussi, des ambiguïtés à lever. Entre ce que nous disons du modèle et les ressorts qu'il contient, il y a la différence du discours officiel et de la politique réelle. Par ailleurs, on se réfère souvent trop simplement au modèle de l'ancien colonisateur, comme si d'autres modèles n'avaient pas été « proposés » aux nouveaux responsables politiques, à l'occasion de leur formation technique et idéologique à l'étranger, par exemple.

Par filiation coloniale ou par emprunt à l'Est ou à l'Ouest, cette conception autoritaire de l'État va avoir un rôle fondamental dans le développement de cette recherche transdisciplinaire en montrant pourquoi l'État s'est prétendu le « propriétaire éminent » de l'espace national et le répartiteur normal de cet espace au profit de ses nationaux. Les réformes foncières, agraires ou agro-foncières s'inscrivent en effet dans un contexte original, tant vis-à-vis de la période précoloniale que du système de l'immatriculation imaginé par le colonisateur pour régler l'accession à la propriété privée. Le monopole étatique contemporain en matière foncière et domaniale doit donc être plus soigneusement analysé, avant de passer à l'étude de la nouvelle matrice spatiale qu'il va utiliser.

L'utilisation par l'État de la matrice spatiale occidentale et ses adaptations au contexte africain

Lorsque l'on retrace, en Afrique, l'histoire du peuplement à l'échelle locale ou régionale, on utilise le mot espace dans une acception différente de celle qui prévaut dans le cadre des grandes opérations d'aménagement actuels. Par ailleurs, l'espace est trop souvent envisagé en dehors des perspectives historiques d'utilisation de cet espace, alors qu'il convient de resituer la question foncière dans « la généalogie de production de l'espace », et ainsi d'identifier des « matrices spatio-temporelles » différentes.

Nous prenons ici le terme de matrice au sens de « moule permettant de reproduire une empreinte ». Une matrice de l'espace « combine des représentations intellectuelles (interprétation de la nature) à des moyens matériels mis en œuvre par un groupe pour agir sur une portion de la nature et la faire servir à sa propre reproduction physique et sociale » (Godelier, 1978). Par moyens matériels nous entendons, entre autres, un ensemble de dispositifs d'organisation de l'espace social (habitat, frontières délimitant un territoire, communications, appareil et stratégies militaires, etc.). Il va de soi que ces dispositifs n'ont pas de nature intrinsèque et que le point de vue de la discontinuité est ici essentiel ; en entretenant la confusion entre espace physique et espace social, un discours à dominante évolutionniste veut accrédi-ter l'idée que les transformations historiques de l'espace en Afrique ne sont qu'une

simple variation d'une « nature » transcendante de l'espace alors qu'elles découlent d'un bouleversement radical des rapports entre les hommes.

Les récits historiques concernant des périodes antérieures à l'arrivée des Européens attestent l'existence de « pratiques » de l'espace dont il est difficile de rendre compte avec le vocabulaire actuel. Le « chasseur-éclairer » prépare une nouvelle installation qui sera la répétition de l'établissement d'origine, lequel reste d'ailleurs, dans les premiers temps, son lieu de référence ; l'espace est isotrope, l'espace est ouvert en ce sens qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'extérieur ; toute trajectoire n'est jamais qu'un retour au centre originel. Il y a, certes, des délimitations mais pas de clôtures au sens moderne ; on se propage sur un champ homogène, sur un espace continu. Ce qui tient lieu de territoire se définit non par rapport au territoire du voisin mais par rapport à un non-lieu, un « hors-espace » (relativement à un lieu de pouvoir défini dans le cadre de pouvoirs multiples, spécialisés, localisés et interdépendants). M. Godelier, décrivant les grands voyages d'initiation des aborigènes australiens, retrouve les caractéristiques de cette matrice d'espace ; il ajoute que ces voyages étaient « l'occasion pour transmettre de génération en génération (...) les droits de la communauté (...) sur tout ou partie des ressources du territoire » (Godelier, 1978). Cela signifie que la matrice regroupe des attributs de l'espace mais aussi du temps : le temps est ici continu, homogène, répétitif (le passé se reproduit dans le présent).

Quel rapport cette matrice spatio-temporelle a-t-elle avec celle qui sous-tend les réformes agrofoncieres récemment édictées dans les États indépendants d'Afrique noire ? Il est clair que l'État moderne tend à monopoliser les procédés d'organisation de l'espace à l'intérieur du « territoire national » séparé des territoires voisins par des frontières. Cela ressortit à une volonté d'homogénéisation d'un espace essentiellement discontinu : l'espace est désormais (après la « rupture » coloniale) fait de distances mesurables et mesurées, de brèches, de fractionnements en série ; pourtant il n'a pas de limites définitives, dans la mesure où le procès de travail capitaliste est tendanciellement mondialisable (problème du rapport entre sociétés multinationales et États-nations) ; l'espace capitaliste apparaît enfin comme irréversible car tout entier tourné vers le produit, la reproduction élargie, l'accumulation du capital et sa consommation (exploitation minière, cas d'épuisement irréversible des sols, etc.). Les attributs du temps ont également changé radicalement ; il n'est plus ni continu ni homogène et, d'histoires de vie, voire de récits unifiés couvrant plusieurs générations, on est passé à des fragments d'histoire, des « tronçons » de vie.

De la même manière qu'il s'assigne pour objectif d'homogénéiser l'espace, l'État moderne africain a pour fonction de totaliser les fragments d'histoire pour en faire une Histoire (nationale). Y est-il vraiment parvenu en vingt ans ? Dans les cases vides de cette grande œuvre ne reconnaît-on pas des « espaces » que nous avons improprement appelé lors des journées d'études « espaces de liberté » ? Nous y reviendrons à la fin de ce texte. Il reste que l'État tente au moins de provoquer cette unification des comportements par les stratégies de classes sociales qu'il entend promouvoir ou qu'il laisse se développer.

Les stratégies des classes sociales bénéficiaires de l'intervention de l'État

Il est évident que ce n'est pas la colonisation qui a introduit en Afrique noire une stratification en classes sociales. Cependant, la colonisation a permis l'accumulation de capital (principalement à l'échelle des entreprises métro-

politaines) et l'extorsion de plus-values, réorientant les stratifications sous une forme proche de celle de l'Occident, à cette réserve près que, pour simplifier, c'est l'institution étatique qui crée la classe sociale bourgeoise, grâce au système administratif et commercial colonial, et non l'inverse.

Cette nouvelle classe sociale est appelée à prendre en charge l'appareil central de l'État à justifier le contrôle qu'elle tente d'opérer sur l'État et sur l'espace (cf. p. 392-394). Par contre, il est possible de se demander si les catégories sociales qui contrôlent l'appareil local ou s'inscrivent dans son intervention peuvent toujours être appréhendées selon l'opposition bourgeoisie-prolétariat. Il existe en effet des cas où un niveau de consommation de biens de type bourgeois n'est pas accompagné d'une prise de conscience des intérêts objectifs liant l'ensemble des bénéficiaires et d'une idéologie pour l'exprimer. Les conditions de l'émergence d'une classe de bourgeois locaux ne sont donc pas encore réunies, un des objectifs d'une réforme foncière agraire ou agro-foncière étant de provoquer la concrétisation de ces transformations.

Mais, en outre, la terre n'occupe sans doute pas en Afrique la même place qu'en Occident où son contrôle, puis l'intensification de la production fut à la base de l'accumulation du capital nécessaire au développement du système capitaliste. De ce fait, l'accumulation des fonctions et le prestige d'un « capital social » continue à concurrencer une accumulation fondée sur l'usage d'un « patrimoine foncier ». Dans certains cas, qu'il s'agira d'analyser soigneusement, ces modalités d'accumulation vont pouvoir donner naissance à des catégories sociales où l'accumulation de capital est trop limitée pour induire des comportements de classe « bourgeois », sur la base des seuls capitaux extorqués (ce qui implique de ne pas parler, dans ce cas, de « petite classe bourgeoise rurale ou urbaine »), mais où l'accumulation de fonctions et de prestige s'opère sur d'autres bases que dans la « société traditionnelle », sans se couper cependant, à la différence d'une classe bureaucratique, des modes traditionnels d'accumulation ou de légitimation.

Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000

Parmi les multiples enjeux que nous pouvons déceler dans les développements précédents, il y en a qui intéressent l'évolution de l'État africain, ou le rapport des économies nationales au marché mondial et qui dépendent de facteurs externes que nous ne pouvons envisager ici. Par contre, il semble que quelques questions, négligées jusqu'à présent, peuvent avoir une incidence fondamentale sur les transformations à long terme des sociétés africaines. La terre peut en effet jouer un rôle décisif dans l'accumulation du capital à l'échelle nationale ou continentale, au moins à moyen terme car il apparaît que la question cruciale n'est pas tant le contrôle de la terre que celui de la force de travail. Dans ce cas, ce sont les attitudes des producteurs africains face aux transformations foncières en cours qui constitueraient l'ultime question de cette recherche, les enjeux sociaux relativement à la question foncière étant la clé permettant d'envisager les modes de l'organisation de l'espace en l'an 2000.

Le rôle de la terre dans l'accumulation du capital

Le problème posé peut être résumé de la manière suivante : Il existe un « surplus » paysan défini comme l'excédent de la valeur de la production sur

les coûts socialement nécessaires (reproduction de la force de travail et moyens de production nécessaires). Quelles sont les formes d'extorsion de ce surplus paysan ?

Les mécanismes d'extorsion jouent à trois niveaux :

- rôle spécifique du foncier par le mécanisme de la rente ;
- prélèvements opérés grâce à l'accumulation forcée de capital constant (matériel, engrais, etc.) ;
- prélèvements effectués à l'occasion de la vente des produits agricoles.

Ce dernier niveau se situe hors du champ de notre analyse mais il faut souligner son importance en Afrique (cf. en particulier le rôle des caisses de stabilisation des cours des produits agricoles d'exportation, des « marketing-boards », etc.).

Derrière cette belle simplicité, on se heurte à beaucoup de questions difficiles. Les unes (et non des moindres) tournent autour de l'évaluation des surplus paysans. D'autres tiennent à l'évaluation de la part de la rente dans le procès global d'extorsion. Enfin, le problème des mécanismes même de la rente renvoie à un débat général sur la capacité de l'analyse marxiste à rendre compte de ce qui se passe en milieu rural africain. La question ayant été largement esquivée lors des journées d'études, il nous paraît opportun de la reprendre à son point de départ en cherchant quelques lumières dans les travaux d'économistes de l'I.N.R.A. (Servolin, Nallet, Mollard...) travaillant sur les pays occidentaux développés.

Marx a défini deux grandes catégories de rente : la rente différentielle et la rente absolue. Une première forme de rente différentielle est liée à des considérations de fertilité naturelle et de situations différentes. Une seconde forme proviendrait des investissements successifs incorporés au sol, investissements qui donneraient naissance à des surplus successifs.

On voit que la propriété foncière est, en elle-même, incapable d'expliquer les différentes formes de rentes différentielles.

L'hypothèse marxienne qui fonde l'existence de la rente absolue est que le travail vivant étant employé en quantité plus importante dans l'agriculture, la plus-value, dans les conditions de la production capitaliste, ou les surplus paysans, dans le cadre de la petite production marchande, sont également plus importants.

Dans le cadre de notre réseau, nous proposons que cette question épineuse soit reprise en ce qui concerne l'Afrique noire à la lumière des critiques faites à Marx ou des compléments apportés à sa théorie dans le contexte des pays développés :

- on observe aujourd'hui une véritable dépossession du propriétaire au profit des capitalistes agraires ; dans ce secteur d'agriculture capitaliste, la rente foncière se transforme en un simple rapport de distribution de la plus-value. La situation en Afrique est, toutes choses égales par ailleurs, assez semblable dans le cadre des contrats de type *dibi madibi* en usage au Ghana et au Togo. Mais qu'en est-il dans le cadre des sociétés de développement (mixtes ou nationales) ou des grandes fermes où l'État s'affirme propriétaire de la terre et travaille directement en régie ? En dépit des formules « coopératives » imposées, il semble, sous réserve d'inventaire, que l'on soit dans un cas de figure d'extorsion de plus-value vis-à-vis de « travailleurs libres » (dépossédés de leurs moyens de production).

- les réformes agrofoncières en Afrique ne tendent-elles pas à instituer un monopole de la rente (en particulier différentielle) au profit de l'État ? C'est hautement probable dans le cas d'opérations de mise en valeur de bas-fonds fertiles mais inexploitable avec les moyens techniques traditionnels.

– dans le cadre de la petite agriculture paysanne, certaines hypothèses de Marx jugées trop restrictives en Europe le sont-elles en Afrique ? :

– il raisonne sur un éventail limité de cultures (essentiellement le froment) ;

– il estime que la quantité de terres est forcément limitée puisque le sol n'est pas reproductible (très faibles possibilités d'effectuer des investissements en capital sur des terres déjà cultivées). Sur ce dernier point, nous avons pu vérifier qu'en dirigeant la mise en valeur (d'ailleurs interdite) de fronts pionniers, certains villageois aisés empochaient une rente différentielle non négligeable grâce à la culture vivrière de base (le maïs).

Sur ce thème essentiel, il nous semble que l'approfondissement théorique doit aller de pair avec la réalisation d'études empiriques. On privilégiera ici les problèmes ruraux, des recherches sur la rente en milieu urbain étant en cours dans le cadre d'un réseau d'étude sur la promotion foncière et immobilière dans les pays en voie de développement.

Contrôle de la terre ou contrôle de la force de travail ?

Le contrôle de la terre, en particulier à travers un statut juridique réformé, n'est qu'une modalité parmi d'autres de l'intervention évoquée dans le point précédent. A côté du contrôle du statut juridique (aspect foncier) ou de sa répartition entre exploitants (aspect agraire), les produits qui en sont issus (dimension commerciale) ou qui sont nécessaires à la production (les inputs du système de production) doivent être également envisagés. Mais, surtout, le contrôle de la force de travail, sous les formes diverses du contrôle des statuts et des femmes durant l'époque précoloniale, travail forcé durant la colonisation, etc., paraît être une modalité concurrente du contrôle de l'espace, et souvent plus efficace. Citons par exemple J.-P. Chauveau :

« Il apparaît que c'est avant tout l'allocation de la force de travail qui constitue la contrainte déterminante de l'aménagement de l'appareil productif. L'aménagement de l'espace n'en est qu'une conséquence. Un autre élément important est que l'allocation de la force de travail, bien avant l'époque coloniale, répond à une structure de la division sociale du travail variable selon les conjonctures historiques » (Chauveau, 1979).

Cette proposition, en replaçant dans une perspective historique la division sociale du travail, a, selon nous, deux mérites :

– elle infirme les théories (Boserup, 1970) qui établissent un rapport mécaniste et anhistorique entre pression démographique et évolution agraire même si elle rappelle opportunément l'importance du facteur démographique ;

– elle suggère l'importance du phénomène migratoire dans l'approche de la question foncière même si, jusqu'à présent, la plupart des études n'établissent pas d'une manière incontestable que, dans les régions à forte mobilité, l'émigration soit directement liée au statut de la terre. Nous savons, par contre, que, dans une agriculture à composition organique différente (mise en valeur des bas-fonds avec des moyens mécaniques), l'échec provient souvent d'une allocation insuffisante de force de travail (soit qu'elle ne soit pas disponible sur place, soit qu'elle se récusé).

Dynamiques sociales et maîtrise de l'espace

L'histoire contemporaine de l'Afrique noire étant caractérisée par la rencontre des matrices spatiales autochtones et importées, et l'emprise de l'État n'ayant pas encore abouti dans toutes ses conséquences, des virtualités restent présentes qu'il s'agira ici de mieux mesurer. Certaines difficultés doivent être abordées dans un premier temps. Il est fréquent d'analyser les questions des dynamiques sociales en opposant les sphères étatique et « populaire » ou la « rationalité technique » et les « logiques paysannes » (voir les travaux du colloque de Ouagadougou cités ci-dessus).

Nous avons sacrifié à une facilité analogue en utilisant l'expression « espaces de liberté » pour qualifier ce qui s'organise ou se détermine dans les marges de l'État tant dans les comportements que dans les idéologies.

Il conviendra donc d'éviter tout schématisme et de ne pas sacrifier aux dichotomies usuelles, pour mieux mettre en évidence les alternatives du développement de l'État dans la question foncière africaine.

Le rôle des nouvelles idéologies

La réception souvent partielle (et parfois nulle) de la matrice spatiale capitaliste et des représentations qui lui sont propres (valorisation du droit de propriété, individualisation de l'exploitation et des revenus...) entraîne nécessairement certaines contradictions dans les attitudes attendues. Face à une idéologie de la modernité s'exprimant dans le thème du « paysan-modèle », du « chef de famille prévoyant » ou de la « mère responsable », certaines réponses s'expriment, faute d'autres références, en utilisant le langage de l'autochtonie, de la communauté de classe d'âge, de la parenté, voire de la sorcellerie.

Inversement, pour tenter de résoudre des problèmes inhérents à la matrice spatiale pré-capitaliste, des paysans n'hésitent pas à recourir aux instruments de la matrice capitaliste. Le coutumier de l'administrateur, la carte du terroir dressée par le géographe sont alors détournés de leur objet premier et servent de preuve « irréfutable » parce que fondée sur l'écriture.

Particulièrement révélées à travers les conflits fonciers, ces contradictions apparaissent différemment selon qu'on les observe à travers les pratiques paysannes ou citadines, ou à travers les discours de l'administration, judiciaire en particulier. Dans le premier cas, ces contradictions révèlent la difficulté d'associer des matrices spatiales différentes, alors que, dans le discours administratif, ils expriment la volonté d'assurer le contrôle de l'État par l'uniformisation des comportements et des représentations.

On peut alors se demander si ces représentations se constituent en idéologies distinctes et si une idéologie l'emporte sur l'autre ou sur les autres. Si oui, quelles en sont les procédures et quels en sont les acteurs ?

Le rôle de nouveaux comportements dans la maîtrise de l'espace

A partir du constat de quelques facteurs récents (prolétarianisation des paysans dans le cadre de grands projets d'aménagement ou de réforme agrofoncieres, extension du processus d'extorsion de plus-values dans le cadre de caisses de stabilisation ou de *marketing-boards*, migrations rurales vers les villes, etc.), il semble nécessaire de sérier le rapport qu'entretiennent ces

nouvelles catégories sociales avec l'appareil de l'État et les classes qui le contrôlent.

Le rapport entre ces diverses forces ne s'opérant pas dans un cadre unitaire, il convient d'analyser les pratiques sociales qui se développent en milieu rural et en milieu urbain.

Nous sommes ainsi interrogés par ce qui apparaît comme des « bricolages » dans l'utilisation des matrices spatio-temporelles. Les diverses séquences paraissent tronçonnées les unes par rapport aux autres et chacune de ces séquences correspond à un espace de vie sans relation de continuité dans la biographie de l'individu. Si ces « bricolages » sont la sanction du manque d'emprise de l'État sur l'histoire et sur l'espace, et s'ils supposent des discours subversifs, des enjeux voulus, ils montrent également à travers les « discours d'autochtonie », les nouvelles idéologies que développent les « sectes » ou les « églises » et les pratiques communautaires ou confrériques, la recherche d'une autre alternative, malgré l'atomisation des rapports sociaux.

Il conviendra donc de mieux mesurer les stratégies des acteurs sociaux à l'échelle de l'an 2000 sur la base de deux hypothèses :

— ou bien la situation actuelle a essentiellement un caractère transitoire, dans le sens voulu par la période antérieure, aboutissant alors au renforcement progressif de l'appareil d'État et à l'encadrement de plus en plus étroit des pratiques sociales. Elle suggère, à terme, l'émergence d'un véritable système foncier capitaliste et la mise en place de rapports économiques, politiques et sociaux de type latino-américain ;

— ou bien l'entropie de l'appareil d'État, actuellement virtuelle, se concrétise et les modes populaires d'organisation sociale et spatiale s'intensifient dans le cadre de nouvelles expériences dont on ne mesure pas encore la portée et les incidences. Il est possible d'envisager le caractère difficilement supportable d'une telle évolution à l'échelon international, vus les enjeux contemporains, et de supposer les confrontations auxquelles ces enjeux sont susceptibles de conduire.

A partir de ces réflexions, il nous semble possible de proposer aux participants du futur réseau de relever de nouveaux défis, à la mesure des problèmes actuels de l'Afrique noire.

Références

- BOSERUP (E.), *Pression démographique et évolution agraire*, Paris, 1970, Flammarion.
- CHAUVEAU (J.-P.), « Occupation spatiale et histoire économique et sociale du Baulé (Côte-d'Ivoire) », *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale*, Paris, 1979, CNRST-ORSTOM, Mémoire n° 89, p. 50.
- GODELIER (M.), « L'appropriation de la nature. Territoire et propriété dans quelques formes de sociétés précapitalistes », *La Pensée*, 1978, n° 198.
- SCHAEFFER (E.), « Les rapports du Droit et du Développement », *Connaissance de l'Afrique*, 1973, n° 43, page 7.

études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogowé au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)